

VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL

VOTATION FÉDÉRALE

DU 9 JUIN 2013

Conformément aux nouvelles dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée, les 8 et 9 juin 2013 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

L'initiative populaire du 7 juillet 2011 «Election du Conseil fédéral par le peuple»

La modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi)

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert:

1. Samedi 8 juin 2013

- de 10h00 à 12h00
- de 17h00 à 19h00

2. Dimanche 9 juin 2013

- De 10h00 à 12h00

POSSIBILITES DE VOTE

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoairs.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à «Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2» en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédent le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 3 juin 2013, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 6 mai 2013